

**ARRÊTÉ DEP-2024-560 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 AERONAUTIQUE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 18 février 2015 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 aéronautique ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 aéronautique pour la session 2024 dans les Académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Rodolphe PORTEFAIX, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Laurent SENAUX, professionnel

Enseignants :

Monsieur Dominique GOLVET
Madame Noura BEREAOUI

Monsieur Xavier TROCHET
Monsieur David GRATEAU

Professionnels :

Monsieur Pascal LANGLOIS
Monsieur Mchinda ISSA MOEVA

Monsieur Pascal MAGNIER
Monsieur Jean-Luc BENSID

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 juin 2024.



Frédéric MULLER